



Stratégie de communication de l'APV-FLEGT République du Congo-UE



Groupe technique de communication

Stratégie de communication de l'APV-FLEGT République du Congo-UE 2020-2022

Introduction	2
Contexte	2
L'environnement communicationnel de la République du Congo.....	3
Analyse situationnelle de la communication	4
Bilan des activités de communication réalisées	5
Les Objectifs de communication	5
Objectifs spécifiques	6
Cibles.....	6
Messages clés	8
Rôle en matière de communication pour les parties prenantes de l'APV	9
Les types d'activités de communication	11
Les outils	11
Les indicateurs.....	11
Le suivi et l'évaluation.....	12
Le Budget	12

Introduction

Ce chapitre résume la proposition préliminaire de stratégie de communication pour l'APV-FLEGT entre la République du Congo et l'Union européenne (UE). L'objectif de cette stratégie est d'orienter la communication conjointe de la République du Congo et de l'UE alors que les parties progressent en vue de la délivrance d'autorisations FLEGT.

L'expérience acquise au cours d'autres processus APV montre qu'il est important de communiquer de façon proactive et transparente, et dans la mesure du possible, avec les parties prenantes locales et internationales en ce qui concerne les progrès et les contretemps.

La Facilité FLEGT de l'UE peut apporter des conseils et son soutien pour la mise en place de la plupart des outils et la rédaction d'un certain nombre des matériels, avec la perspective de transférer cette responsabilité à moyen terme. Il est proposé que le Groupe de Travail de Communication conduise la mise en œuvre de ce plan de communication, en liaison étroite avec les fonctionnaires chargés des communications au sein de la délégation de l'UE et du ministère de l'Économie forestière.

Contexte

La République du Congo est l'un des 15 pays producteurs de bois tropical officiellement engagé dans un processus APV dans le cadre du plan d'action FLEGT de l'UE. L'activité forestière est le deuxième secteur le plus important contribuant à l'économie congolaise. La République du Congo et l'UE ont initié la négociation d'un APV en 2008. L'APV a été signé en 2010. Il est entré en vigueur en 2013, suite à sa ratification. Comme convenu dans le cadre de l'APV, la République du Congo et l'UE ont établi un Comité conjoint de mise en œuvre (CCM) pour suivre et évaluer la mise en œuvre de l'APV. Le CCM se réunit deux fois par an et a pour responsabilité de faciliter, entre autres, le dialogue et l'échange d'informations entre les parties prenantes.

La République du Congo a réalisé des progrès substantiels au cours des cinq années de mise en œuvre. Toutefois, la lenteur de cette progression reste un obstacle à la crédibilité de l'APV. Par conséquent, la République du Congo a développé une stratégie de mise en œuvre de l'APV pour la période 2018-2022. Le cadre définit des priorités alors que la République du Congo se prépare à délivrer des autorisations FLEGT. En complément, le Groupe Consultatif de Suivi Technique (GCST) a commencé à étudier les rôles en matière de communication des parties prenantes de l'APV. Il s'agit d'un élément essentiel et complémentaire à la stratégie de communication présentée ici. L'annexe I comprend la version la plus récente du document rédigé par le GCST.

Tandis que la République du Congo met en œuvre l'APV et réalise des progrès en vue de la délivrance d'autorisations FLEGT, certaines des faiblesses du système peuvent apparaître et nécessiter un surcroît de temps pour être abordées. Une telle situation peut discréditer la République du Congo et nuire à la perception de son bois sur le marché. Les deux parties s'accordent pour reconnaître qu'il est important de cultiver une compréhension commune des responsabilités en matière de communication, ainsi que de communiquer de façon proactive et transparente, et dans la mesure du possible, d'une seule voix, avec les parties prenantes locales et internationales en ce qui concerne les progrès et les contretemps potentiels. Il devra être revu et révisé aussi souvent que nécessaire en fonction des évolutions de la situation.

L'environnement communicationnel de la République du Congo

La dernière enquête démographique et de santé du Congo réalisée en 2012 indique que chez les femmes, comme chez les hommes, c'est la télévision qui est le média le plus suivi : 53 % des femmes et 44 % des hommes ont déclaré regarder habituellement la télévision, au moins une fois par semaine. Par ailleurs, 19 % des femmes contre 12 % des hommes lisent un journal, et 35 % des femmes contre 33 % des hommes de 15-49 ans écoutent la radio. Globalement, très peu de femmes (9 %) et d'hommes de 15-49 ans (4 %) sont exposés, habituellement, aux trois médias (radio, télévision et journal) et sont donc en mesure de croiser et de comparer/critiquer les informations.

▪ La télévision

Depuis l'ouverture de l'espace audiovisuel, en 2001, le Congo-Brazzaville a vu apparaître quarante chaînes de télévision privées, dont sept basées dans la capitale, selon le Conseil supérieur de la liberté de communication, qui attribue et retire les autorisations d'émettre. Aujourd'hui, le Congo compte une chaîne nationale (Télé-Congo). Toutes les autres chaînes restantes sont des chaînes privées, commerciales aux audiences circonscrites seulement dans leur zone d'émission.

▪ La radio

On dénombre environ plus d'une trentaine de stations de radio. Aux radios publiques, s'ajoutent les radios commerciales, confessionnelles, religieuses et autres communautaires à l'image de la « Radio Rurale », la « Radio MUCODEC », la « Radio Magnificat », la « Radio MN » du groupe MNTV et la radio « DR Number One » du groupe DRTV. Elles ont des capacités variées et souffrent globalement d'un manque de moyens matériels, humains et financiers.

▪ La Presse

Le Congo-Brazzaville dispose de plus de **40 périodiques**. Le Centre de Ressources pour la Presse basé à Brazzaville regroupe les correspondants locaux des médias internationaux tels que RFI.

1- « Les Dépêches de Brazzaville », Quotidien unique paraissant au Congo depuis mai 2008 et tirant à plus de 10.000 exemplaires par jour pour desservir Brazzaville et Kinshasa en RDC. Ce quotidien a l'avantage d'être lu sur Internet (www.brazzaville-adiac.com).

2- « La Semaine Africaine », ce journal d'obédience catholique existe au Congo Brazzaville depuis 1952. Il contient souvent 12 à 16 pages et paraît tous les mardis et vendredi avec 8.000 Exemplaires par parution. Il est aussi lu sur Internet (www.Lasemaineafricaine.com).

▪ Avoirs technologiques et communication des ménages

Malgré la multiplicité des fournisseurs d'accès **Internet**, le taux de pénétration reste très faible, ne dépassant pas 7%. Ce dernier est de respectivement 6% et 11% sur les 2 principales villes du pays à savoir Brazzaville et Pointe noire.

Même si l'accès à internet reste difficile, la pratique des réseaux sociaux (Facebook, etc.) est en forte croissance en particulier par les jeunes à travers l'internet mobile.

Analyse situationnelle de la communication

Au cours de l'année à venir, plusieurs facteurs attireront l'attention sur le Plan d'action FLEGT de l'UE, ainsi que sur les efforts des pays APV pour combattre l'exploitation forestière illégale et améliorer la gouvernance des forêts. Ces facteurs comprennent :

- L'expérience du bois autorisé FLEGT arrivant dans l'UE en provenance d'Indonésie, et plus particulièrement les efforts fournis par l'Indonésie pour continuer à améliorer le système afin d'anticiper d'inévitables faiblesses qui surgiront. Des évaluations périodiques (équivalentes aux audits indépendants au Congo) destinées à renforcer continuellement le système peuvent être une source de renseignements pour les autres pays alors qu'ils initient la délivrance de leurs propres autorisations FLEGT ;
- La possibilité que le Ghana devienne le deuxième pays à l'échelle internationale et le premier pays africain à délivrer des autorisations FLEGT dans un futur proche ;
- La ratification probable de plusieurs APV supplémentaires (le Honduras et le Guyana ont conclu des APVs en 2018) ;
- L'augmentation des contrôles et sanctions de la part des États membres de l'UE dans le cadre du Règlement sur le bois de l'UE.

Le Ghana se concentre actuellement sur une évaluation conjointe faisant office d'étape finale avant de commencer à délivrer des autorisations FLEGT. Les premières autorisations émanant d'un pays africain renforceront probablement l'attention de l'ensemble des autres pays du continent en cours de négociation ou de mise en œuvre d'un APV. Dans le seul bassin du Congo, le Cameroun et la République centrafricaine mettent également en œuvre des APV, tandis que la République Démocratique du Congo et le Gabon sont en phase de négociation.

L'attention accrue se traduit par l'apparition d'opportunités et de risques. Lorsqu'ils sont présentés de façon précise et objective, les changements profonds de gouvernance suscités par le processus APV (en République du Congo et dans d'autres pays APV) peuvent rassurer les acheteurs situés dans l'UE et dans d'autres régions cherchant à réduire leurs risques commerciaux. Ceci s'avère particulièrement important pour les pays œuvrant pour voir leur bois accrédité par une autorisation FLEGT, mais dont les systèmes de vérification de la légalité du bois ne sont pas encore pleinement opérationnels.

Néanmoins, durant la mise en œuvre, les pays APV sont aussi plus exposés aux critiques, car les défis de gouvernance abordés au travers des processus APV ne peuvent être résolus instantanément. Les lacunes et faiblesses identifiées peuvent aisément être perçues comme une absence de progrès. L'APV augmente également la transparence de manière significative. Bien qu'il s'agisse d'une évolution positive, l'augmentation de transparence peut contribuer à exposer des problématiques, qui doivent être contrebalancées par des actes de communications soulignant les progrès réalisés.

Par conséquent, les progrès comme les contretemps dans l'APV de la République du Congo doivent être annoncés de façon cohérente et transparente.

Certains exemples de commentaires récents illustrent comment l'augmentation de l'attention et de la disponibilité des informations concernant la République du Congo et l'APV peuvent conduire à l'amplification des critiques formulées par les parties prenantes, comme par exemple :

- des rapports de l'observateur indépendant soulignant des défaillances dans la mise en œuvre ;
- des rapports d'audits indépendants identifiant des faiblesses dans le système de vérification de la légalité du bois ;
- le rapport [Tempête annoncée](#), publié par Earthsight en mars 2018 ;
- le rapport [Commerce Toxique](#) publié par l'Environmental Investigation Agency en mars 2019.

Bilan des activités de communication réalisées

1) Activités réalisées

- Sensibilisation des administrations impliquées (Nord et sud du pays) dans la mise en œuvre de l'APV,
- Formations des journalistes et communicateurs des médias publics et privés sur le FLEGT,
- Production et diffusion des émissions radiophoniques sur le FLEGT,
- Production des supports (dépliants) sur le FLEGT,
- Conception et distribution de la lettre d'information et d'échanges APV,
- Création du site web et de la page Facebook APV,
- Organisations des réunions du Groupe de Travail Communication (GTComm),
- Mise à jour de l'Annexe X relative à l'information à rendre publique,
- Mise à jour du site et de la page Facebook APV.

Quelques chiffres :

- ✓ 17 lettres d'informations déjà publiées (depuis la signature de l'accord).
- ✓ 6000 visiteurs du site internet.
- ✓ 1400 amis sur la page Facebook de l'APV-FLEGT Congo.

2) Difficultés rencontrées

- Absence de budget conséquent alloué à la communication.
- Difficulté de dissémination des lettres d'information et d'échanges dans les directions déconcentrées des administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'APV après publication.
- Le retard constaté dans la remise des articles par les parties prenantes pour la production de la lettre d'information d'informations et d'échanges.
- Retard constaté dans l'obtention des informations de l'annexe X.

Les Objectifs de communication

L'objectif général de cette stratégie de communication est de définir la politique de communication de l'Accord de partenariat volontaire (APV) entre la République du Congo et l'UE.

Plus précisément, elle a pour ambition de :

- Définir les responsabilités en matière de communication qui sont essentielles à l'atteinte des objectifs de l'APV ;
- Proposer les objectifs, principes, activités et outils destinés à soutenir les parties prenantes de l'APV-FLEGT ;
- Organiser l'information et la sensibilisation de toutes les parties prenantes sur la mise en œuvre et les challenges de l'APV-FLEGT.

Cette stratégie de communication se veut être un « document vivant » visant à orienter la communication générale et spécifique de l'APV-FLEGT. Elle devra être révisée et mise à jour régulièrement.

Objectifs spécifiques

1. Encourager des réformes et des changements positifs au travers d'une communication APV ; active, en diminuant la vulnérabilité aux critiques injustifiées ou infondées ;
2. Respecter les termes de l'APV relatifs à la communication et la transparence du CCM ;
3. Démontrer l'influence de l'APV sur la gouvernance forestière et les objectifs de développement plus généraux afin d'accentuer le soutien local et international au processus ;
4. Renforcer les mécanismes de participation à la bonne mise en œuvre de l'APV-FLEGT ;

Cibles

Cette stratégie vise à atteindre et à impliquer les parties prenantes et publics suivants :

La République du Congo

- Les décideurs haut placés du Gouvernement de la République du Congo, y compris les responsables et ministres des ministères clés directement impliqués dans la mise en œuvre de l'APV, comme le MEF, les ministères des Finances et du Budget, de la Planification, du Commerce, du Transport, des Affaires Sociales, de l'Environnement, de l'Agriculture etc. ;
- Les ministères et agences gouvernementales impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'approvisionnement, d'importation et d'exportation ;
- Les ministères et agences gouvernementales impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement national ;
- Les associations de commerce du bois ;
- Les propriétaires et dirigeants de l'industrie forestière et du bois ainsi que des industries auxiliaires ;
- Les employés du MEF de la République du Congo ;
- Les organisations de la société civile de la République du Congo ayant un intérêt dans la gouvernance des forêts et les problématiques associées ;
- Les représentants gouvernementaux au niveau départemental et local ;
- Les communautés locales et les populations autochtones ;
- Les scieurs artisanaux, artisans et autres acteurs du secteur informel ;

- Les négociants ;
- Les transitaires ;
- Les courtiers et exportateurs ;
- Les autorités compétentes de délivrances de l'APV.

UE

- Les fonctionnaires supérieurs de l'UE, les décideurs et parlementaires en poste à Bruxelles ;
- Les États membres de l'UE ainsi que leurs autorités compétentes en matière de FLEGT et de RBUE ;
- La délégation de l'UE et les ambassades des États membres présents en République du Congo ;
- Les acheteurs actuels et potentiels de produits bois provenant de la République du Congo, situés en Europe et autres marchés ;
- Les associations de commerce du bois ;
- Les parties prenantes et organisations de l'UE impliquées dans l'évaluation des risques et la diligence raisonnée relatives aux produits bois de la République du Congo ;
- Les organisations de contrôle du RBUE ;
- Les organisations de la société civile européenne ayant un intérêt dans la gouvernance des forêts et les problématiques associées.

Régional

- Les organisations économiques, commerciales, financières, douanières, policières et de développement ;
- Les associations régionales potentielles de commerce du bois et leurs membres ;
- Le secteur privé d'autres pays œuvrant dans la région et susceptible d'importer de, ou d'exporter en, République du Congo ;
- Les organisations de la société civile régionale ayant un intérêt dans la gouvernance des forêts et les problématiques associées.

International

- Les marchés du bois au-delà de l'UE, et plus particulièrement la Chine et le Vietnam ;
- Les autres pays APV ;
- Les bailleurs et partenaires de développement qui sont actifs ou pourrait l'être dans le soutien à la République du Congo concernant la gouvernance des forêts ;
- Les syndicats, associations et fédérations de commerce du bois ;
- Les investisseurs cherchant à investir en rapport avec la forêt en République du Congo.

Messages clés

Généraux :

- Gérer durablement les ressources, améliorer la gouvernance forestière.
- L'APV permet au pays de mieux suivre les revenus payés et dû par les entreprises du secteur forestier.
- L'APV a renforcé l'autonomie des communautés.

Grand public, populations locales et autochtones :

Objectif : Accroître les connaissances sur les évolutions de la mise en œuvre de l'APV/
Informé sur les impacts socio-économiques de l'APV.

Messages : Un bois légal, un bois mieux exporté, des bénéfices pour tous.

Impacts attendus : Promotion de leurs droits dans la chaîne d'approvisionnement du bois.

Administrations impliquées dans l'APV :

Objectif : Améliorer l'appropriation de l'APV.

Messages : Le SIVL est disponible et fonctionnel. Tous impliqués, SIVL plus et mieux utilisé.

Impacts attendus : Obtenir une plus grande utilisation du logiciel APV.

Société civile :

Objectif : Accroître leur soutien à l'APV du Congo.

Messages : Les ONG nationales et internationales soutiennent le processus APV-FLEGT "ONG impliquées, populations informées."

Impacts attendus : Réduction de l'exploitation illégale et de la déforestation / Amélioration de la gouvernance forestière.

Organisations professionnelles :

Objectif : Informer le secteur privé forestier des avancées de l'APV-FLEGT.

Messages : La réglementation forestière respectée, des Organisations professionnelles renforcées.

Impacts attendus : Une plus grande appropriation des OI et une meilleure diffusion des informations en lien avec l'APV-FLEGT.

Ministères (transport, affaires sociales, Agriculture, etc.)

Objectifs : Susciter leurs intérêts pour une mise en œuvre efficace de l'APV/ Faire du MFB notamment les DGB et DGT des alliés pour l'augmentation et la disponibilité à temps des fonds du budget de l'Etat pour la mise en œuvre de l'APV FLEGT.

Messages clés : Tous acteurs, tous contributeurs pour un APV efficient.

Impacts attendus : Mise à disposition des budgets adéquats pour une plus grande mise en œuvre de l'APV-FLEGT/ Meilleur suivi des recettes forestières.

Rôle en matière de communication pour les parties prenantes de l'APV

L'APV influence l'administration congolaise, mais également les différents groupes de parties prenantes et le public en général. Il est donc essentiel que ces autres parties prenantes s'interrogent sur leurs priorités et besoins en matière de communication. Chaque groupe de parties prenantes doit s'exprimer en son nom propre, mais une communication cohérente et coordonnée entre les parties prenantes fournira un soutien essentiel à l'APV.

Cette annexe présente les responsabilités et rôles potentiels des parties prenantes clés de l'APV. Elle a été développée par le Groupe Consultatif de Suivi Technique et se trouve à l'état d'ébauche à l'heure actuelle. Elle devrait être finalisée et approuvée prochainement. La finalisation de ce document et sa mise en adéquation avec les responsabilités en matière de communication du CCM aideront à créer un paysage de la communication autour de l'APV qui sera cohérent, objectif et d'autorité.

1	Art. 15	Les parties conviennent sur un certain nombre de mesures pertinentes, dont la mise en œuvre d'un plan de communication.
2	Art. 19	Il incombe au CCM de veiller à ce que ses travaux soient aussi transparents que possible, et que les informations concernant ses décisions soient accessibles au public. Le CCM rend public un rapport annuel. Les détails sur le contenu de ce rapport figurent à l'annexe X.
3	Art. 20	Les représentants des parties en charge des communications officielles au regard de la mise en œuvre de l'Accord sont : <ul style="list-style-type: none">• pour la République du Congo : le MEF ;• pour l'UE : le Chef de la Délégation de l'UE au Congo. Les parties se communiquent mutuellement les informations nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord.
4	Art. 22	Les parties s'abstiennent de divulguer au public, et ne permettent pas à leurs autorités de divulguer, les informations échangées dans le cadre du présent Accord qui constituent des secrets de commerce ou des informations commerciales confidentielles.

5	Art. 24	Les parties s'efforcent de régler tout litige concernant l'application ou l'interprétation du présent Accord au moyen de consultations rapides.
6	Annexe IX.4	<p>Cette annexe propose une ébauche de plan de communication, dont l'axe principal repose sur la sensibilisation de l'opinion au sujet de l'APV lors de la phase de négociation. Il existe néanmoins une référence explicite visant à « obtenir la collaboration des parties prenantes après l'entrée en vigueur de l'APV au moment de sa mise en œuvre. »</p> <p>Cette annexe identifie également des publics cibles, tant au niveau local (organes gouvernementaux, administration forestière, autres administrations intervenant dans le secteur, autorités locales, populations locales et autochtones des zones forestières, sociétés forestières, société civile, ONG de préservation et de protection des forêts) qu'international (importateurs et intermédiaires, fédérations et autres institutions intervenant dans le secteur du bois, ONG de préservation et de protection des forêts, investisseurs, banquiers, etc.).</p> <p>Au regard de la mise en œuvre d'un tel plan, l'Accord stipule que le secrétariat technique de l'APV/FLEGT de la partie congolaise, placé sous la responsabilité du cabinet du ministère de l'Économie forestière, est entre autres responsable de la mise en œuvre du plan de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une équipe multi-acteurs initie des actions en direction des administrations publiques, du parlement et des sociétés forestières ; • les organisations de la société civile s'occupent des actions envers les populations locales et autochtones.
7	Annexe X	<p>Cette annexe abordant l'information rendue publique établit la nécessité pour le CCM et chacune des parties de rendre publiques les informations relatives à l'APV. Il s'agit des informations légales ainsi que des informations portant sur : la production forestière annuelle du Congo, le processus d'attribution des titres et les détenteurs des permis, l'aménagement forestier, la transformation, le contrôle de la légalité, les recettes forestières, et le commerce avec l'UE.</p> <p>Le CCM doit également publier les comptes rendus de réunions et relevés de décisions, un rapport conjoint ainsi que les termes de référence, rapports de mission et d'audit de l'auditeur indépendant.</p> <p>Toutes les informations doivent être publiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur le site internet du MEF ; • au secrétariat technique de la partie congolaise chargé du suivi de l'Accord ; • dans les rapports annuels de l'administration forestière, consultables au ministère et dans les directions départementales ; • dans la presse écrite nationale et internationale. <p>Dans le cadre du plan de communication, des séances publiques d'information seront organisées et seront l'occasion de distribuer cette information aux participants, notamment aux personnes sur le terrain et aux communautés n'ayant pas accès à internet.</p>

Les types d'activités de communication

- Divulgence des comptes rendus.
- Publication de rapports réguliers.
- Gestion des relations avec les parties prenantes.
- Collecte et partage de preuves des activités du CCM, de la progression de la mise en œuvre de l'APV ainsi que des résultats des audits indépendants.
- Gestion des responsabilités en matière de communication associées aux conflits et autres questions litigieuses dans le cadre d'un mécanisme de dépôt de plainte établi.
- Lettre d'information trimestrielle APV-FLEGT.
- Diffusion des lettres d'informations.
- Séances de sensibilisation par parties prenantes.
- Emissions radios à destination de chaque groupe cible.
- Envoyer régulièrement des courriels amicaux à l'ensemble des parties prenantes et/ou leurs représentants, aux niveaux national et international, pour leur transmettre directement les comptes rendus.
- Utiliser les échéances définies dans le plan stratégique 2018-2022 élaboré par le CCM pour identifier des opportunités appropriées afin de partager ces enseignements et accomplissements ;
- En utilisant cette approche basée sur des échéances, élaborer un plan de communication afin de partager l'expérience de l'APV entre la République du Congo et l'UE, et le mettre à jour régulièrement.

L'annexe IX de l'APV décrit également les mesures d'accompagnement possibles pour la mise en œuvre de l'APV, qui exposent plus en détail l'impact de la communication sur le soutien de la mise en œuvre de l'APV.

Les outils

Outils audiovisuels	Outils infographiques	Outils Web	Autres
- Interviews des parties prenantes. - Vidéo de présentation de l'APV-FLEGT et de ses résultats.	- Dépliants. - Rapports. Newsletters.	- Lettre d'informations. - Communiqué de presse. - Site web et Page facebook. Mailing-list	- Partenariat médias. - Ateliers.

Les indicateurs

- Fréquence des publications
- Nombre de visiteurs page Facebook et site internet
- Nombre de contenus partagés
- Taux de personnes connaissant l'APV-FLEGT (après l'enquête de perception).
- Formulaire de "compréhension" après les séances de sensibilisation.
- Nombre d'articles parus par semestre parus dans la presse

- Nombre d'émissions radios
- Nombre d'interviews TV

Le suivi et l'évaluation

Une sélection d'actions principales de communication fera l'objet d'un suivi grâce à une fiche technique qui établira la nature et la taille de l'action, son (ses) objectif(s) initial(-aux), les résultats attendus, les résultats réellement obtenus et les indicateurs de réussite.

Plusieurs questions guideront la mesure de l'atteinte des objectifs, parmi celles-ci :

- Les activités prévues se sont – elles déroulées comme prévu ?
- Les messages de communication ont-ils atteint les groupes cibles ? Si non, pour quelles raisons ? Comment ont-ils été captés par les groupes cibles ? La perception ou l'opinion des groupes cibles a-t-elle été modifiée par les messages diffusés ?
- La communication a-t-elle modifié le comportement des groupes cibles ? De certains membres du groupe cible ? Lesquels ? Pourquoi et comment ?
- Un bilan semestriel établi permettra d'identifier les résultats atteints, et de rectifier le tir si besoin est, en ajustant le plan annuel d'activités.
- Des mini sondages pourront aussi permettre d'observer l'évolution de la connaissance et la perception de l'APV-FLEGT auprès des différents publics. Ils contribueront ainsi à alimenter l'évaluation des activités de communication.

Le chronogramme

Le Budget

Plan d'action de la stratégie de communication de l'APV-FLEGT 2020-2022

N	Objectifs	Groupes cibles	Indicateurs	source de verification	2020		2021		2022		Responsables	Budget
					S1	S2	S3	S4	S5	S6		
Objectif 1 : Informer les parties prenantes sur la mise en œuvre de l'APV et ses défis												
2 Activités												
2.1	Publication et vulgarisation du rapport annuel conjoint sur l'état d'avancement de l'APV	administrations	300 copies de Rapport sont produits et distribués au niveau central	sites web APV et MEF Nombre de copies disponible à la bibliothèque du MEF et à la bibliothèque nationale		X		X		X	DCV, EFI	Financé par EFI
			3600 copies de Rapport sont produits et distribués au niveau des DDEF et autres DD	sites web APV et MEF Nombre de copies disponible à la bibliothèque du MEF et à la bibliothèque nationale		X		X		X	DCV	1,000,000
		Organisations de la Société civile (nationale, régionale, internationale)	300 copies de Rapport sont produits et distribués 3000 brochures et dépliants explicatifs sont produits et distribués	site web APV et MEF		X		X		X	PGDF	2,000,000
		Populations locales et autochtones	3000 brochures et dépliants explicatifs reçus	site web APV et MEF/DDEF siège des osc locales		X		X		X	DCV/PGDF	
		Secteur Privé (exploitants forestiers, syndicats, chambres de commerce)	Rapport disponible 300 copies sont distribuées	site web APV et MEF		X		X		X	Syndicats professionnels (Unibos, Uni Congo)	
		Bailleurs de fonds et partenaires au développement	30 copies sont distribuées	site web APV et MEF		X		X		X	ST	
2.2	Publication de l'aide-mémoire des réunions du CCM	Bailleurs et partenaires au développement	Aide-mémoire disponible	sites web APV et MEF/DUE/EFI	X	X	X	X	X	X	ST	
		secteur privé	Aide-mémoire disponible	sites web APV et MEF/DUE/EFI	X	X	X	X	X	X	ST	
		Administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'APV	Aide-mémoire disponible	sites web APV et MEF/DUE/EFI	X	X	X	X	X	X	ST	300 000
		OSC	Aide-mémoire disponible article sur le CCM publié dans la lettre d'information	sites web APV et MEF/DUE/EFI	X	X	X	X	X	X	DCV	
2.3	diffusion des rapports publics de l'Auditeur Indépendant du Système	MEF et les autres administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'APV	rapport disponible	sites web APV/MEF/DUE/EFI		X		X		X	AIS	
		OSC	rapport disponible	sites web APV/MEF/DUE/EFI		X		X		X	AIS	
		Secteur privé	rapport disponible	sites web APV/MEF/DUE/EFI		X		X		X	AIS	
2.4	Publication et vulgarisation des rapports et notes d'analyses de l'Observateur Indépendant	MEF	Rapport disponible	site web APV, OI, OTP		X		X		X	DCV, OI	
		Organisations de la Société civile (nationale, régionale, internationale)	Rapport disponible	site web APV, OI, OTP		X		X		X	OI, PGDF, ON/DUE, DCV	
		Secteur privé	Rapport disponible Notes d'analyse produites et vulgarisées	Site web apv; OI, OTP,		X		X		X	OI, DCV	
2.5	Production des supports audiovisuels d'information/sensibilisation	MEF et les autres administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'APV	12 supports audio et vidéo produits et diffusés;	DVD, clés USB	X	X	X	X	X	X	DCV	500,000
		populations locales et autochtones	6 programmes radio diffusés dans les chaînes locales et communautaires	DVD, clés USB	X	X	X	X	X	X	DCV	375,000
		secteur privé	6 supports audio et vidéo diffusés	DVD, clés USB	X	X	X	X	X	X	DCV	75,000
		Grand public (organisations économiques, commerciales, financières, douanières, policières et de développement)	3 programmes radio et télé diffusés;	Monitoring/suivi programmes télé et radio, DVD, clés USB	X	X	X	X	X	X	DCV	14,995,000
2.6	Identification, sensibilisation/formation et déploiement des relais d'information	toutes les administrations déconcentrées impliquées dans la mise en œuvre de l'APV	4 ateliers ou séminaires organisés (2 au Nord, 2 au Sud) 30 personnes formées et actives	Rapports; Compte rendus; liste de présence, couverture médiatique		X		X		X	MEF et DCV	16,000,000
2.7	Organisation des journées d'exposition/journées portes ouvertes sur le processus FLEGT et l'APV	Grand public	200 visiteurs reçus	Coupures de presse		X					MEF et les autres administrations impliquées dans l'APV	500,000
		Administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'APV+ Société civile + Secteur privé	5 à 10 stands repertoriés	Coupures de presse		X						MEF et les autres administrations impliquées dans l'APV
2.8	Publication des informations de l'Annexe X relative à l'information rendue publique	Grand public	Toutes les informations repertoriées dans l'annexe 10 sont publiées	site web de l'APV	X	X	X	X	X	X	de IGSEF, DGEF, CNIAF, SC	230,000
2.9	Organisation des missions d'études/ou voyages d'échange d'expérience au plan national, régional ou international	toutes les administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'APV	3 rencontres organisées	Ordre de mission; TdR; Rapport de mission	X	X	X	X	X	X	MEF et les autres administrations impliquées dans l'APV	6 000 000
Objectif 2 : Informer sur les impacts socioéconomiques de l'APV												
3 Activités												
3.1	Produire et diffuser un rapport sur les impacts de l'APV	Toutes les parties prenantes	200 copies produites et distribuées	site web APV et MEF, fiche de transmission		X		X		X	CCM/ST, DCV	130,000
3.2	production et diffusion des supports de communication sur les impacts de l'APV	Toutes les parties prenantes	3 programmes radio et télé diffusés;	Monitoring/suivi programmes télé et radio, DVD, clés USB		X		X		X	OSC, Secteur privé, administration	14,995,000
3.3	organisation des réunions de sensibilisation sur l'impact de l'APV	administration	6 réunions de sensibilisation 50 participants ciblés	Compte Rendu, Liste de présence	X	X	X	X	X	X	MEF	5,000,000
		OSC et Populations locales et autochtones	6 réunions de sensibilisation 200 participants des osc et des CLPA sensibilisés	Compte Rendu, Liste de présence	X	X	X	X	X	X	OSC	6,000,000
Objectif 3 : Renforcer l'appropriation de l'APV par les administrations												
4 Activités												
4.1	Conception et animation d'une liste de diffusion (mailing list) incluant les membres de l'administration déconcentrée (Directions Départementales)	Administrations impliquées dans l'APV (ministères et agences gouvernementales impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement national, représentants gouvernementaux au niveau départemental et local, employés du MEF,	Liste de diffusion (mailing list) disponible et utilisée	mailing list disponible nombre de mails échangés via la mailing list	X	X	X	X	X	X	DCV	
4.2	Organisation des réunions d'information/sensibilisation au niveau départemental	Toutes les autres administrations déconcentrées impliquées dans la mise en œuvre de l'APV	2 rencontres organisées dans 12 départements pour les 9 autres administrations impliquées 120 participants sensibilisés	Compte rendu, Liste des participants	X	X	X	X	X	X	CLFT, DCV	18,000,000
		MEF (DDEF)	2 réunions 48 participants sensibilisés	Compte rendu, Liste des participants	X	X	X	X	X	X	IGSEF	10,000,000
4.3	Formations des Points focaux APV FLEGT des administrations impliquées sur le SVL	Points focaux APV FLEGT des administrations impliquées	2 réunions de formation 10 Points focaux formés,	fiche de présence, rapport de formation	X						CLFT	1,000,000
4.4	Production et diffusion des supports de communication sur le SVL au niveau départemental	Toutes les administrations déconcentrées impliquées dans la mise en œuvre de l'APV	216 documents techniques sur le SVL et le SVL publiés 500 dépliants sur le SVL	supports disponibles		X		X		X	CLFT/DCV	
		MEF	24 documents techniques sur le SVL et le SVL publiés 250 dépliants sur le SVL	supports disponibles		X		X		X	CLFT/DCV	
4.5	Collecte et diffusion de l'information sur l'évolution du cadre juridique (nouveau code forestier et textes d'application)	MEF et les DDEF	Note de présentation du nouveau code forestier	site web APV-FLEGT journal officiel site web du MEF	X	X					DGEF	
4.6	Organisation des ateliers de formation sur le SVL, AIS, OI	secteur privé	2 ateliers organisés dans les sociétés du nord et du sud	fiche de présence rapport de formation		X		X		X	CLFT, OI, AIS, ATIBT	12,000,000

Objectif 4 : Informer le secteur privé forestier des avancées de l'APV-FLEGT												
5 Activités												
5.1	Collecte et diffusion de l'information sur l'état d'avancement du SVL	opérateurs économiques du secteur forestier (scieurs artisanaux, artisans et autres acteurs du secteur informel, syndicats, associations et fédérations de commerce du bois, propriétaires et dirigeants de l'industrie forestière et du bois ainsi que des industries auxiliaires, investisseurs du secteur forestier, partenaires au développement, chambre de commerce et industries), organisations de contrôle du RBUE	50 documents diffusés	site web APV	X		X		X			CLFT/DCV
5.2	Collecte et diffusion de l'information sur l'état d'avancement du SVL	Secteur Privé	Nombres de documents diffusés et entreprises sensibilisées	Fiche de collecte de données et CR des réunion de sensibilisation	X		X		X			CLFT/GTI
5.3	Collecte et diffusion de l'information sur les exigences des marchés de bois (RBUE, US Lacey Act, AILPA)	opérateurs économiques du secteur forestier (scieurs artisanaux, artisans et autres acteurs du secteur informel, syndicats, associations et fédérations de commerce du bois, propriétaires et dirigeants de l'industrie forestière et du bois ainsi que des industries auxiliaires, investisseurs du secteur forestier, partenaires au développement, chambre de commerce et industries), organisations de contrôle du RBUE	Nombre de documents diffusés	site web APV	X		X		X			DUE/SIM (Surveillance indépendante des marchés)
5.4	Collecte et diffusion de l'information sur les tendances des marchés de bois (OIBT, Independent Market Monitoring)	opérateurs économiques du secteur forestier (scieurs artisanaux, artisans et autres acteurs du secteur informel, syndicats, associations et fédérations de commerce du bois, propriétaires et dirigeants de l'industrie forestière et du bois ainsi que des industries auxiliaires, investisseurs du secteur forestier, partenaires au développement, chambre de commerce et industries),	Au moins 2 documents diffusés par an	Lettre d'information disponible	X	X	X	X	X	X		CLFT, ATIBT, Point focal national OIBT, SIM, SCFFE
5.5												
5.6	Publication des documents techniques de l'APV-FLEGT	Secteur Privé	Toutes les procédures et documents SIVL validés par la CLFT sont publiés	site web APV rapport disponible	X		X		X			CLFT/GTI 2000000
	Organisation des rencontres d'échanges entre opérateurs du secteur privé sur le déploiement du SIVL	Secteur privé	2 rencontres organisées pour les 32 sociétés (1 pour les sociétés du Nord/an et 1 pour les sociétés du Sud/an)	Compte-rendu des rencontres d'échanges disponible			X		X		X	CLFT/ATIBT 1000000
Objectif 5 : Accroître le soutien des OSC à l'APV/ Stimuler l'engagement des OSC dans la mise en œuvre de l'APV												
6 Activités												
6.1	Communication événementielle autour de l'APV	Organisations de la Société civile (nationale, régionale, internationale)	Au moins 2 activités couvertes par an	Coupures de presse site web APV	X	X	X	X	X	X		DCV
		Populations locales et autochtones	Au moins 2 activités couvertes par an	compte rendu DVD	X	X	X	X	X	X		DCV
		Administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'APV	Au moins 2 activités couvertes par an	Coupures de presse site web APV	X	X	X	X	X	X		DCV
		secteur privé	Au moins 2 activités couvertes par an	compte rendu DVD	X	X	X	X	X	X		DCV
	Analyse et vulgarisation des rapports de l'OI mandatée et non mandatée	OSC et plateformes des OSC	Nombre des rapports de l'OI validés et publiés	Rapport disponible	X	X	X	X	X	X		OI
6.2		OSC et plateformes des OSC	Note de présentation du rapport	Note disponible	X	X	X	X	X	X		OSC/PGDF
6.3	organisations des campagnes de plaidoyer et sensibilisation sur l'APV	OSC centrales et déconcentrées	3 campagnes organisées	Compte-rendu des rencontres d'échanges disponible	X		X		X			ATIBT/PGDF/Unibois et U 15000000
Objectif 6 : Accroître les connaissances des communautés locales et peuples autochtones sur les évolutions de la mise en œuvre de l'APV												
7 Activités												
7.1	production et diffusion des supports de communication sur l'APV adaptés au CLPA	CLPA	6 programmes audio diffusés dans les radios communautaires et locales, Nombre d'affiches publiées Nombre de bandes dessinées distribuées	monitoring/suivi programmes télé et radio, DVD, clés USB		X						PGDF
7.2	Organisation des réunions d'information et de sensibilisation	Populations locales et autochtones	50 personnes informées 6 réunions organisées au niveau local	compte rendu		X			X			OSC
Objectif 7 : Améliorer la transparence et l'accès à l'information sur le secteur forestier												
8 Activités												
8.1	Rédaction, impression et diffusion des lettres d'information et d'échanges trimestrielle	MEF et les autres administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'APV	1848 lettres distribuées	site web de l'APV, bulletins distribués	X	X	X	X	X	X		DCV 4,536,000
		OSC	600 lettres distribuées	site web de l'APV bulletins distribués	X	X	X	X	X	X		DCV 60000
		Bailleurs et partenaires au développement	180 lettres distribuées	site web de l'APV bulletins distribués	X	X	X	X	X	X		DCV 80000
8.2	Analyse et vulgarisation des rapports de l'Observateur Indépendant	MEF	Nombre d'analyses produites et vulgarisées	site web de l'APV		X		X		X		PGDF, DCV
		Secteur privé	Nombre d'analyses produites et vulgarisées	site web de l'APV		X		X		X		PGDF
8.3	Analyse et vulgarisation des rapports de conciliation de données dans le cadre de l'ITIE (volet forêt)	MEF	Nombre d'analyses produites et rapports de conciliation vulgarisés	site web APV		X		X		X		DCV, PGDF, comité ITIE, coalition PCQVP/CLFT
		Secteur privé	Nombre d'analyses produites et rapports de conciliation vulgarisés	site web APV		X		X		X		DCV, PGDF
		OSC	Nombre d'analyses produites et rapports de conciliation vulgarisés	site web APV		X		X		X		PGDF
8.4	Actualisation du site web de l'APV	Bailleurs et partenaires au développement	site web opérationnel et mise à jour		X	X	X	X	X	X		DCV
		MEF et les autres administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'APV	site web opérationnel et mise à jour		X	X	X	X	X	X		DCV 330000
		OSC	site web opérationnel et mise à jour		X	X	X	X	X	X		DCV
		Secteur privé	site web opérationnel et mise à jour		X	X	X	X	X	X		DCV
Objectif 8 : Assurer l'appropriation et le suivi des activités de communication relatives à l'APV-FLEGT												
9 Activités												
9.1	Organisation des sessions de renforcement des capacités sur les mécanismes de diffusion de l'information	cellules de communication des différentes catégories d'acteurs	2 sessions de formation 2 responsables de communication par structure représentant les différents collèges d'acteurs formés sur les mécanismes de diffusion de l'information	fiche de présence	-	X		X		X		Facilitation FLEGT, DUE 800,000
9.2	Organisation des réunions du GT Com	Membres du GT Com, OSC, Secteur privé, administrations	Au moins 12 réunions organisées	Compte rendu		X		X		X		DCV 3672000
9.3	Renforcement des capacités des parties prenantes dans la mise en œuvre des actions de communication et de sensibilisation relatives au processus FLEGT/APV	Membres du GT Com, OSC, Secteur privé, administrations	30 personnes formés sur le suivi des activités de communication	fiche de présence		X		X				Facilitation FLEGT, EFI, DUE 1,000,000
												147216000

Plan d'action de communication pour le CCM de l'APV République du Congo-UE

Ce plan d'action de communication pour le Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'Accord de partenariat volontaire (APV) entre la République du Congo et l'Union européenne (UE) se veut être en adéquation avec la stratégie générale de communication de l'APV-FLEGT.

Rappel:

Le CCM est co-présidé par le ministre de l'Économie forestière (MEF) et le chef de la délégation de l'UE ou leurs représentants. La partie congolaise est composée de représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile. Le CCM examine les questions relatives à la mise en œuvre effective de l'APV, il adopte des décisions ainsi que des recommandations par consensus. Le tableau ci-dessous définit quelques-unes des fonctions du CCM décrites dans l'APV, qui sont directement liées à la communication ou peuvent être associées aux activités de communication

Les objectifs de ce plan d'action de communication sont de :

- **rendre plus visible et lisible, à travers le CCM, les résultats de l'APV-FLEGT.**
- **Renforcer les mécanismes de participation à la bonne mise en œuvre de l'APV-FLEGT.**
- **Répondre aux défis et challenges de communication de la stratégie générale de communication de l'APV-FLEGT.**

Les objectifs spécifiques sont de:

- Mettre en valeur les avancées du processus APV-FLEGT;
- Préserver la réputation du CCM en tant que mécanisme transparent de confiance et d'autorité ;
- Respecter les termes de l'APV relatifs à la communication et la transparence du CCM ;
- Gérer les responsabilités en matière de communication associées aux conflits et autres questions litigieuses ;
- Renforcer la confiance à l'égard du CCM en évitant les messages qui pourraient établir des échéances ainsi que des prévisions irréalistes, et encourager ainsi des spéculations publiques quant à la date à partir de laquelle la République du Congo délivrera des autorisations FLEGT

Principes

- Améliorer la précision et la cohérence du message en :
 - veillant à ce que le CCM communique, dans la mesure du possible, d'une seule voix (l'UE et le Congo délivrent les mêmes messages), de manière proactive et transparente avec les parties prenantes, bailleurs et médias d'information,

- veillant à ce que les membres du CCM adoptent une approche « sans surprises », selon laquelle ils échangent au préalable au sujet des éléments concernant l'APV destinés à être communiqués, et partagent ensuite toute nouvelle anecdote ou observation devant être étudiée conjointement par les parties,
- communiquant directement avec les parties prenantes, plutôt que par le biais d'interlocuteurs, tels que les médias d'information, pour permettre aux parties prenantes et à leurs représentants de reporter/restituer les informations dans leurs circonscriptions ;

Activités:

a. Divulgence des comptes rendus :

- Continuer à diffuser les aide-mémoires du CCM ;
- Continuer à diffuser des communiqués de presse pour les archives publiques après chaque réunion du CCM et chaque autre échéance d'importance, sans s'avancer ni spéculer sur le futur ;
- Continuer à distribuer les aide-mémoires et les communiqués de presse par le biais des sites Web du MEF (MEF, APV-FLEGT, page Facebook), de la délégation de l'UE, de la Commission Européenne, de la Facilité FLEGT de l'UE, FLEGT.org et Capacity4dev.eu ;

b. Publication de rapports réguliers :

- Continuer la diffusion du rapport annuel conjoint par le biais des sites Web précités, en temps opportun ;
- Diffuser la synthèse du rapport de l'auditeur indépendant ainsi que la réponse du CCM par le biais des sites Web précités et d'un système de courriels amicaux.

c. Annonce de décisions majeures du CCM ayant une valeur informative élevée, telles que la décision de définir une date pour les premières délivrances d'autorisations FLEGT

- Lorsque des décisions majeures ayant une valeur informative élevée doivent être annoncées, telles que la future décision de définir une date pour les premières délivrances d'autorisations FLEGT, il convient d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de diffusion ;
- Selon la nature de l'annonce, les plans peuvent inclure des briefings/communiqués de presse, des formations médias et des formations destinées à aider les intervenants à améliorer leur message et leurs interviews dans les médias ;
- Maintenir un briefing actualisé pour les médias d'information, qui peut être adapté afin d'être utilisé lors de l'annonce de décisions majeures, y compris un document de type Questions et Réponses.

d. Gestion des responsabilités en matière de communication associées aux conflits et diffusions médiatiques controversées :

- Élaborer et utiliser un protocole simple de gestion des diffusions médiatiques controversées ;

- S'appuyer sur le briefing destiné aux médias d'information, qui comprend le document de type Questions et Réponses pour répondre aux sollicitations des médias ;
- Élaborer et s'appuyer sur un protocole de communication qui fournit des conseils relatifs aux confirmations de réception de plainte, mentions de procédures de réponse et de délais (y compris renvoi vers les mécanismes nationaux de dépôt de plainte), procédures de réponse, enregistrements de commentaires et procédures d'archivages.

e. Collecte et partage de preuves des activités du CCM, des progrès de l'APV et des enseignements retenus :

- Collecter régulièrement des preuves des activités du CCM et de ses interactions avec les parties prenantes (photographies, documents, notes et anecdotes) ;
- Partager ces preuves dans les rapports annuels, briefings/communiqués, études de cas, anecdotes, vidéos et autres outils de communication sur les sites Web du MEF, de la délégation de l'UE, de la Communauté européenne, de la Facilité FLEGT de l'UE, FLEGT.org et Capacity4dev.eu, en tenant compte du soutien apporté par les autres acteurs du programme FLEGT ;
- Décrire le processus de mise en œuvre et les accomplissements de la République du Congo dans les médias spécialisés diffusés dans l'UE et autres marchés ;

Cette activité ne relève pas de la seule responsabilité du CCM, mais il doit jouer un rôle actif en contribuant à ces efforts.

Outils:

	Outil	Statut
1	Présence du CCM sur le Web	Site Web de l'APV Congo existe et page Facebook
2	Modèle d'aide-mémoire	Modèle existant à utiliser, possibilité de refonte à moyen terme
3	Liste de diffusion des parties prenantes	À développer en vue de la délivrance d'autorisations FLEGT, avec une option d'abonnement
4	Modèle de courriel amical ¹ logotypé	À développer en vue de la délivrance d'autorisations FLEGT
4	Modèle de communiqué de presse logotypé	À développer en vue de la délivrance d'autorisations FLEGT
5	Modèle de rapport annuel	Existe
6	Briefing/communiqués de presse et document Q+R	Briefing/communiqués de presse achevée . Document Q+R à réaliser
7	Protocole de gestion des diffusions médiatiques controversées	À élaborer en priorité en amont de la communication sur les autorisations FLEGT
8	Protocole de communication sur la gestion de plaintes au niveau du CCM	À développer pour être prêt au moment où les autorisations commenceront à être délivrées
9	Outils de collecte et de partage de preuves des activités du CCM, des progrès de l'APV et des enseignements retenus	À développer, toujours en coopération avec les autres parties prenantes

Récapitulatif par objectifs de communication:

Objectif n°1: Rendre plus visible et lisible, à travers le CCM, les résultats de l'APV-FLEGT						
Activités	Publics-cibles	Résultats attendus	Indicateurs	Période	Responsable	Budget
Publication de l'aide-mémoire des réunions du CCM	Bailleurs et partenaires au développement, secteur privé, OSC et administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'APV	Toutes les parties prenantes sont informées sur la mise en œuvre de l'APV	Aide-mémoire disponible	2 ^{ème} et 4 ^{ème} trimestre	DCV	100.000
Publication et vulgarisation du rapport annuel conjoint sur l'état d'avancement de l'APV	Administrations, secteur privé, populations locales et autochtones, OSC (nationale, régionale et internationale)	Toutes les parties prenantes sont informées sur la mise en œuvre de l'APV	3500 copies de rapports sont produits et distribués	2 ^{ème} trimestre	DCV/PGDF	600 000
Conférence de presse	La presse nationale et internationale	Les médias nationaux et internationaux sont informés sur la mise en œuvre de l'APV	12 médias locaux et internationaux sont mobilisés	1 ^{er} et 2 ^{ème} semestre	MEF/DUE	1 000 000

Objectif n°2 : Renforcer les mécanismes de participation à la bonne mise en œuvre de l'APV-FLEGT						
Activités	Publics-cibles	Résultats attendus	Indicateurs	Période	Responsable	Budget
Sensibilisation des parties prenantes sur l'APV	Administrations publiques, secteur privé, OSC et CLPA	Les parties prenantes ont intériorisées l'APV	33% des parties sont sensibilisées en année 1	2 ^{ème} trimestre	DCV/CLFT	12 000 000
Diagnostic des besoins de renforcement des capacités de l'OI, AIS, CLFT	OI, AIS et CLFT	Les besoins en renforcement des capacités sont identifiés	100% des besoins en renforcement des capacités sont identifiés	1 ^{er} trimestre	Consultant/DCV	1 000 000
Réalisation des sessions de renforcement des capacités	OI, AIS, CLFT	Les capacités de l'OI, AIS et CLFT sont renforcées	20 agents desdits structures ont été formés	2 ^{ème} trimestre	Consultant + DCV	3 500 000

(rédaction des TDR + recrutement du consultant + tenue des sessions de formation						
--	--	--	--	--	--	--

Objectif n°3 : Répondre aux défis et challenges de communication de la stratégie générale de communication de l'APV-FLEGT.

Activités	Publics-cibles	Résultats attendus	Indicateurs	Période	Responsable	Budget
La Recherche des fonds auprès de partenaires	Programme FAO UE, BM, PNUD, DFID, AFD, WRI, EFI ...	Les financements sont mobilisés	Disponibilité des fonds	2 ^{ème} trimestre	DCV	
Renforcement de la DCV en ressources humaines	DCV/DAF	Le personnel de la DCV est renforcé	20 agents sont affectés à la DCV	1 ^{er} trimestre	DAF	Voir budget dédiée dans le cadre du diagnostic organisationnel de la DCV à réaliser sur fonds UE
Diagnostic des besoins en renforcement des capacités de la DCV	DCV	Les besoins en renforcement des capacités de la DCV sont identifiés	25 agents de la DCV sont formés	3 ^{ème} trimestre	consultant	Voir budget dédiée dans le cadre du diagnostic organisationnel de la DCV à réaliser sur fonds DUE
Tenue de la session de renforcement des capacités de la DCV	DCV	Les capacités des agents de la DCV sont renforcées	25 agents de la DCV sont formés	4 ^{ème} trimestre	consultant	Voir budget dédiée dans le cadre du diagnostic organisationnel de la DCV à réaliser sur fonds DUE
Coût Total						18 200 000 FCFA